



Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 15 avril 2020

% Chiffres de la DI

- 189 agents sont **présents** sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- environ 600 agents AG/CO et 300 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.);
- 42 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 31 agents sont en **quatorzaine** ;

Un nouveau **cas suspect** de Covid19 a été déclaré au bureau de Marne-la-Vallée. De possible cas contacts pourront donc émerger. Ces chiffres n'ont pas encore été intégrés au décompte ci-dessus.

La situation sur le front des agents touchés par le Covid19 s'améliore progressivement. Sur les 189 agents présents, 21 agents travaillent en présentiel à la BSM et 17 à la TGD.

Ces services sont les plus demandeurs en terme de présence.



Vie des services



Saint-Pierre-et-Miquelon

Un agent a, avec son chien, sauvé la vie d'une adolescente prise dans une tempête de neige. Un article sera rédigé à ce propos.

La DI n'est pas informée pour l'heure de l'arrivée dans l'archipel, des équipements de protection individuelle (EPI) envoyés la semaine dernière.



Brigade de Surveillance du Ministère

Les agents de la BSM sont très mobilisés, un courrier de soutien avec une FAQ va leur parvenir rapidement (il est en cours de finalisation).



Équipes maîtres-chiens

La fiche de la médecine de prévention concernant les équipes de maîtres de chien est très contraignante. Il est expliqué qu'il faut notamment laver le chien après chaque contrôle... Difficile de mettre en place certaines préconisations au niveau opérationnel et dans la durée.

A noter que cette fiche n'a pas valeur de note administrative.

Concernant les frais de parking pour les maîtres de chiens, la DI précise qu'il n'y a pas d'obligation pour l'administration de les prendre en charge au domicile des EMC. L'utilisation du véhicule de service pour leur retour de service n'est qu'une tolérance.

SOLIDAIRES Douanes souligne que les EMC rentrent systématiquement à leur domicile avec les chiens en véhicule de service, ne serait-ce que pour être mobilisable sur toute opération et point de chute depuis leur domicile. C'est d'ailleurs entre autres pour cela qu'il ont ces véhicules de service. La DI va explorer ce sujet qui pourrait faire jurisprudence de fait.



Trésorerie générale des Douanes

Les missions de dédouanement prioritaires et de trésorerie (recettes/dépenses) permettent d'assurer au mieux le fonctionnement de l'économie. Les services tournent en flux tendu certes mais effectuent les missions de manière irréprochable.

Par exemple, à la trésorerie générale des Douanes (TGD), 17 agents étaient présents hier pour assurer la chaîne de la dépense.

La CFDT a rapporté que les agents de la TGD de Paris souhaitaient que la DG parle de l'investissement des agents du service dans la presse DG.



Point matériel

Les ordinateurs portables prêtés par la DNRED ont été utilement répartis (PAE, GTD, Boissy/SFACT, RH...) afin de résorber au mieux les tensions, augmentant ainsi des capacités de télétravail.



Actualités sociales



Tenue des instances sociales

La tenue du comité technique de réseau CTR (instance nationale) en formation CHSCT sera suivie à la Direction Générale.

Les CAP de promotions et de titularisation sont reportées.

Le prochain comité technique IDF (instance locale) est programmé pour début juin, *SOLIDAIRES Douanes espère qu'il pourra se tenir efficacement mais cela semble complexe.*



Frais de restauration

La note sur la prise en charge des frais de restauration a été déclinée localement au niveau de la DI IDF.

En l'absence de solution de restauration collective :

- du 17 mars au 10 avril (13 avril pour les agents SURV qui n'ont eu connaissance de la note DI que le 14 avril), les justificatifs à fournir pour obtenir la base du taux repas à 17,50€ seront : une attestation sur l'honneur signé par l'agent et une attestation de présence signée par le chef de service ;

- à partir du 10 avril (13 avril pour les agents SURV), les justificatifs seront : un ticket de caisse/facture d'achat de nourriture même présentant des achats globaux ainsi qu'une attestation de présence signée par le chef de service.

Si l'agent choisi le taux repas, plus favorable que les tickets restaurant, la valeur de ceux-ci seront déduits le mois suivant.

S'il y avait des aléas pour retrouver les justificatifs dans les premiers temps, la DI examinerait chaque cas avec bienveillance.

La DI a envoyé sur Mercure un pas à pas CHORUS auquel il faut se référer pour faire les demandes de remboursement.



Prime 1000 euros

L'annonce d'une **prime de 1000 euros** pour les agents d'état mobilisés pendant la crise du COVID19 ne concernerait pas tous les fonctionnaires d'état. Elle serait accordée aux agents ayant connu « un surcroît d'activité » pendant la période d'urgence sanitaire qu'ils soient en présentiel ou en télétravail. Cette prime serait modulable, d'un montant maximal de 1000€, défisalisée et désocialisée. Il faudra attendre les précisions du ministre.



Réduction des congés

Une ordonnance relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire a été présentée ce matin en conseil des ministres.

L'ordonnance impose un congé aux fonctionnaires en autorisation spéciale d'absence dans les conditions suivantes :

- **cinq jours** de réduction du temps de travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 ;
- **cinq autres jours** de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire.

Là aussi, il faudra attendre le vote de l'ordonnance.

SOLIDAIRES Douanes souligne que la plupart des agents n'ont pas choisi le statut dans lequel ils se trouvent :

- certains agents ont été contraints par leurs chefs de service à rester chez eux ;

- d'autres n'ont la possibilité de télétravailler car l'administration est incapable de leur fournir le matériel nécessaire ;

- les spécificités de certains métiers comme ceux de la surveillance ne permettent pas le télétravail ;

Définir le montant – variable - d'une prime aux agents, lorsque l'on connaît ces disparités, paraît difficile à mettre en œuvre et fragile juridiquement...

SOLIDAIRES Douanes fait également remarquer que le problème sera le même concernant le « hold-up » du gouvernement commis sur les RTT, les CA et les jours de fractionnement (jusqu'à 12 jours possibles!) des fonctionnaires.

A noter que 10 jours de congés d'une valeur moyenne de 80€ représentent la perte de 800€ (à multiplier par 5.5 millions de fonctionnaires = 4.4 milliards d'euros).

A comparer à une hypothétique prime d'au mieux 1000€ : les fonctionnaires paient déjà une partie de la pandémie !

La prochaine audioconférence de la DI IDF se déroulera **vendredi 17 avril**.

Paris, le 15 avril 2020